



Créance urssaf réclamée par huissier

Par **ella64**, le **17/08/2017** à **16:07**

Bonjour,

l'Urssaf nous envoie un huissier pour une créance de 1€, je voulais savoir si ceci était normal (qu'on puisse envoyer un huissier pour une telle somme)....du coup ceci nous engendre des frais d'huissier de 128.95€ + 1€ de créance =129.95€

Peut on les contester ?

Merci d'avance pour votre réponse

Daniela xxxxxxxxxxxxxxxx

Par **morobar**, le **17/08/2017** à **17:18**

Bonjour,

Comme c'est le débiteur qui paie en finalité l'huissier, le créancier n'a aucune raison de se gêner.

Après tout le débiteur a probablement reçu des rappels dont il s'est moqué éperdument, en jouant sur la petitesse de la somme.

Pas de chance.

On peut toujours, bien sur contester, comme cela on finira avec les frais d'avocat à plusieurs milliers d'euro pour économiser un EURO qu'on aurait dû payer depuis longtemps.